

## **APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MUTUELLE COMMUNALE**

Devant les difficultés d'accès aux soins rencontrées par certains administrés, la municipalité souhaite leur proposer une complémentaire santé de qualité, à un tarif raisonnable et préférentiel. Il est ainsi envisagé de mettre en place une mutuelle communale négociée en partenariat avec un organisme compétent.

Cette nouvelle couverture santé est accessible à tous. Mais elle cible plus particulièrement les étudiants, les demandeurs d'emplois, les travailleurs non-salariés et les retraités. Chacun reste libre d'y adhérer ou non. La domiciliation des adhérents est le seul critère retenu : ils doivent obligatoirement résider à Belgentier.

Une mise en place effective de la mutuelle communale est souhaitée pour 2023. Pour atteindre cet objectif, la ville lance un appel à partenariat. Les organismes intéressés peuvent ainsi proposer une offre répondant aux conditions fixées dans le cahier des charges de la commune.

L'offre retenue devra être adaptée aux besoins de chacun, sans limite d'âge, sans période de carence, sans droit d'entrée, ni questionnaire de santé. Différents niveaux de garanties et des tarifs préférentiels devront être proposés, sans conditions de ressources. Au-delà du dispositif de remboursement des soins, la mutuelle pourrait aussi accompagner la ville dans la mise en place d'actions de prévention auprès des habitants.

Afin de contractualiser le partenariat, une convention sera signée entre les parties prenantes. Elle prendra effet le jour de la signature pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle partagée entre les acteurs.

Dans cette démarche, la ville joue un rôle de facilitateur et d'intermédiaire. En aucun cas elle n'intervient dans les contrats signés entre la mutuelle et les adhérents. La ville s'engage à informer les administrés de l'existence de cette mutuelle communale à travers l'organisation d'une réunion publique, la diffusion de flyers, etc... Par conséquent, ce projet n'a aucun impact financier pour la collectivité, hormis les actions mises en œuvre pour communiquer sur cette opportunité sociale auprès de la population.

La ville s'engage également à mettre à disposition une salle pour les permanences d'information tenues par un représentant de la mutuelle.

Le partenariat souhaité repose avant tout sur une démarche sociale et solidaire pour permettre aux belgentiérois de se soigner à moindre coûts.

Les candidats intéressés peuvent télécharger le Règlement de la Consultation ci-joint afin de présenter leurs offres.